



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-096

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2023

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2023-06-26-00002 - Service de la Publicité Foncière et de
l'Enregistrement - Fermeture exceptionnelle le 19/07/2023 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2023-06-26-00002

Service de la Publicité Foncière et de
l'Enregistrement - Fermeture exceptionnelle le
19/07/2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**

44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres

Le directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Niort, situé au Centre des Finances publiques de Niort – 171 avenue de Paris – sera fermé, à titre exceptionnel, le 19 juillet 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Niort, le 26 juin 2023

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental
des Finances publiques des Deux-Sèvres,


Philippe FERTIER-POTTIER